Publié le 18 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261110-DEL_20261110_07-DE

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Cons

Séance ordinaire du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quatre novembre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Walid TRARI

Absents ayant donné procuration : Lydie VALLIN à Bernard CZECH, Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER, Alexandra DANIELCZYK à Walid TRARI

Excusée : Françoise PLATEAU

Absents : Didier SZYMANEK, Eric ZELAZNY

Monsieur Rudy CARLIER a été désigné secrétaire de séance

7 - COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCEDANT PAR LA SPL DE L'ARTOIS – CITE JUSTICE - OPERATION ERBM – REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA CITE DE LA JUSTICE A AUBY

I. Objet de la présentation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte rendu annuel au concédant (CRAC) constitue un document de suivi de la concession d'aménagement confiée par la commune d'Auby à la Société Publique Locale (SPL) de l'Artois pour la requalification des espaces publics de la Cité de la Justice, dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Établi au 31 décembre 2025, ce document présente l'état d'avancement de l'opération sur les plans administratif, technique, financier et juridique. Il permet à la commune, en sa qualité de concédant, de disposer d'une vision globale de l'opération, de suivre les dépenses et les recettes prévisionnelles et de prendre connaissance des prochaines étapes du projet.

II. Bilan de l'année 2025

L'année 2025 a principalement été consacrée au lancement de l'opération et aux études préalables à la requalification des espaces publics.

La SPL de l'Artois a notamment assuré :

- la mise en place de la concession d'aménagement, signée le 26 mars 2025 ;
- la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- la réalisation des études de diagnostic et d'esquisse, ainsi que le lancement des études d'avant-projet ;
- la réalisation d'études techniques complémentaires portant notamment sur les réseaux, la géotechnique et les enjeux environnementaux ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261110-DEL_20261110_07-DE

- les premières démarches de concertation et de [illegible] avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires et les [illegible]

Ces études ont permis d'affiner le projet de requalification, d'adapter les aménagements aux contraintes du site et de préciser les caractéristiques des futurs espaces publics.

Aucun travail n'a été engagé en 2025, l'opération se situant encore dans sa phase pré-opérationnelle.

III. Situation financière

Le CRAC présente le bilan financier prévisionnel de l'opération, les dépenses engagées au cours de l'exercice, les recettes attendues ainsi que la situation de trésorerie.

Le coût prévisionnel global de l'opération, arrêté au 31 décembre 2025, s'élève à 8 018 073 € HT, comprenant la phase pré-opérationnelle et la future phase opérationnelle.

Le financement repose principalement sur les subventions mobilisées dans le cadre de l'ERBM et sur les participations financières de la commune.

Le document fait également état de l'avance de trésorerie de 800 000 € versée par la commune en 2025, destinée à accompagner le financement de l'opération.

Les financements sollicités et les prévisions budgétaires seront actualisés en fonction de l'avancement des études et du passage à la phase opérationnelle.

IV. Perspectives pour 2026

L'année 2026 doit permettre de finaliser les études et de préparer le lancement de la phase opérationnelle, avec notamment :

- la validation de l'avant-projet (AVP) ;
- la poursuite des études de conception et la préparation des dossiers de consultation des entreprises ;
- la poursuite des démarches foncières et réglementaires nécessaires ;
- la finalisation des demandes de subventions ;
- la préparation d'un avenant à la concession d'aménagement, destiné à acter le passage à la phase opérationnelle et à préciser le bilan financier correspondant ;
- la consultation et la notification des marchés de travaux.

Aucun travail n'est prévu au titre de l'exercice 2026 dans le calendrier présenté au CRAC.

Après avis favorable de la commission urbanisme en date du 20 octobre 2026 et du bureau municipal en date du 3 novembre 2026, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le compte rendu d'activité au concédant de l'exercice 2025, ainsi que le bilan prévisionnel et le bilan de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261110-DEL_20261110_07-DE

A l'unanimité,

Approuve le compte rendu d'activité au concédant de l'exercice 2025, ainsi que le bilan prévisionnel et le bilan de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2025.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de Séance

Rudy CARLIER

MAIRIE D'AUBY 59950

Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261110-DEL_20261110_07-DE